

**PROCES-VERBAL**  
**DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE TROINEX**  
**Lundi 13 novembre 2006 à 20h00**

**Présents :** Mme Dominique Bernardet, Présidente.

Mmes Annick Deshayes, Margrit Grodecki, Brigitte Martin, Conseillères municipales.

MM. Jean Berthet, Alexandre de Montmollin, Alain Forestier, Jean-Louis Kaiser, Dominique Kroug, Guy Lavorel, Charles Matringe, Joseph Menu, Jean-Marc Styner, Christian Pittet, Enrico Querio, Marc Truan, Jean-Pierre Waefler, Conseillers municipaux.

M. Jacques Magnenat, Maire,  
MM. Paul Buclin et Yves Meynard, Adjoints,  
M. Olivier Niederhauser, Secrétaire général  
M. Stéphane Riem, Secrétaire général adjoint.

---

**ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 octobre 2006
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
  - 3.1 Restaurant « Vieux Moulin » : transformation du bâtiment
  - 3.2 Sécurité sur la route d'Annecy
  - 3.3 Dates des prochaines séances du Conseil Municipal
  - 3.4 Radar de la route de Troinex
4. Approbation du budget 2007 :
  - Rapport de la commission des finances
    - 4.1 Vote de la délibération approuvant le budget de fonctionnement et le taux des centimes additionnels pour 2007
    - 4.2 Vote de la délibération approuvant le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour 2007
5. Projet de délibération :
  - 5.1 Vote de la délibération approuvant les comptes 2005 de la fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement des personnes âgées.
6. Propositions individuelles et questions
  - 6.1 Centre de déchets de la Praille
  - 6.2 Tune du Cœur
  - 6.3 Ligne numérique Bluewin

Mme Bernardet, Présidente, ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes avant de passer au point 1. de l'ordre du jour et signale que notre apprenti, M. Adrien Rapaz, est présent pour la rédaction du P.V.

### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 octobre 2006**

Le procès-verbal est accepté avec les remarques suivantes :

7.5 : M. Waeffler fait savoir au Conseil Municipal qu'au contraire de ce qui est écrit dans le procès-verbal du 13 octobre, il était content d'avoir dit aux Libéraux que la réception des nouveaux électeurs étrangers ait eu lieu et ne se serait jamais permis de dire une telle chose.

M. Kaiser remercie la mairie pour la précision lors de la rédaction du procès-verbal.

### **2. Communication du Bureau du Conseil municipal**

Le Bureau n'a aucune communication à transmettre.

### **3. Communications de la Mairie**

#### **Communications de M. Magnenat, Maire**

#### **3.1 Restaurant « Vieux Moulin » : transformation du bâtiment**

M. le Maire indique qu'une autorisation de construire a été délivrée par le Département pour des travaux de transformation et de création d'un logement en lieu et place du restaurant. Cette modification ne touchera toutefois pas le restaurant scolaire, M. Colasanto s'étant engagé à continuer à préparer les repas pour les élèves de l'école aux mêmes conditions qu'actuellement. Suite à cette annonce M. Menu souhaite savoir si le « Vieux-Moulin » fermera définitivement ? M. Magnenat informe le Conseiller que la fermeture du restaurant sera effectivement définitive et M. Colasanto reprendra une exploitation sur la commune de Chêne-Bourg.

#### **3.2 Sécurité sur la route d'Annecy**

Suite à la lecture du courrier de M. Cramer (annexe 1), M. Berthet désire connaître en quoi consiste le système des feux prévus pour être installés sur la route d'Annecy. M. le Maire l'informe que ces feux sont « par défaut » rouges et qu'ils passent au vert que lorsque l'on s'en approche à la vitesse adéquate.

#### **3.3 Dates des prochaines séances du Conseil Municipal**

Un document sur lequel sont inscrites les dates des prochaines séances du Conseil Municipal est à la disposition sur la place des conseillers. Aucune remarque n'a été faite concernant les dates proposées :

- 22 janvier 2007
- 26 février 2007
- 26 mars 2007
- 23 avril 2007
- 21 mai 2007
- 4 juin 2007 (à confirmer)

#### **3.4 Radar de la route de Troinex**

M. Magnenat informe les Conseillers municipaux que la fresque peinte par M. Pessy sur le radar de la route de Troinex est terminée. M. le Maire profite de ce moment afin de remercier son auteur.

### **4. Approbation du budget 2007**

M. Jean-Marc Styner donne lecture du rapport de la commission des finances du 30 octobre 2006 (annexe 2).

M. Styner indique aux membres du Conseil municipal qu'un point à été oublié lors de la rédaction de ce rapport. La question de verser ou non une subvention aux œuvres sociales suisses pour la construction d'un nouveau foyer de l'association « Clair Bois », à été discutée lors de cette séance et M. Querio avait proposé de verser une somme de Fr. 5'000.- afin de favoriser cette construction. **Cette proposition avait été acceptée à l'unanimité.**

#### **4.1 Vote de la délibération approuvant le budget de fonctionnement et le taux de centimes additionnels pour 2006**

### **APPROBATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT ET DU TAUX DES CENTIMES ADDITIONNELS POUR 2007**

*vu les articles 30, al. 1, lettres a), b) et g), 70, al. 1, lettre b) et 74, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,*

*vu le budget administratif pour l'année 2007 qui comprend le compte de fonctionnement et le plan annuel des investissements,*

*attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de Fr. 6'011'038.- aux charges et de Fr. 6'256'500.- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à Fr. 245'462.-,*

*attendu que l'autofinancement s'élève à Fr. 997'924.- au moyen des amortissements ordinaires du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de Fr. 752'252.- et par l'excédent de revenus présumé du budget de fonctionnement pour un montant de Fr. 245'462.-,*

*attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2007 s'élève à 40 centimes,*

*attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de Fr. 1'640'000.- aux dépenses et de Fr. 0.- aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à Fr. 1'640'000.-,*

*attendu que les investissements nets sont autofinancés par un montant de Fr. 997'924.-, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de Fr. 642'286.-,*

*vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 70, al. 1, lettre b et 74, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,*

*vu le rapport de la commission des finances du 30 octobre 2006,*

*sur proposition de la Mairie*

### **Le Conseil Municipal décide à l'unanimité (16 voix)**

1. *D'approuver le budget de fonctionnement 2006 pour un montant de Fr. 6'011'038.- aux charges et de Fr. 6'256'500.- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à Fr. 245'462.-.*
2. *De fixer le taux des centimes additionnels pour 2007 à 40 centimes.*

**4.2 Vote de la délibération approuvant le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour 2007.**

**TAUX DE DEGREVEMENT DE LA  
TAXE PROFESSIONNELLE COMMUNALE POUR 2007**

*vu l'article 30, al. 1, lettre c), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,  
vu l'article 308 C de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,  
sur proposition de la Mairie et de la Commission des finances,*

**Le Conseil Municipal  
Décide par 15 oui et 1 abstention (obligatoire)**

*de fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2007 à 100 %.*

**5. Projet de délibération**

**5.1 Vote de la délibération approuvant les comptes 2005 de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement des personnes âgées.**

Avant de passer au vote M. Styner propose que M. Querio fasse un point de situation sur l'avancement du projet.

Au vu de la présentation des comptes 2005, M. Querio informe le Conseil que ceux-ci sont satisfaisants notamment grâce au bon travail de la Fondation. Au niveau des comptes 2006, le Conseiller municipal informe que des investissements importants ont été faits afin de faire avancer le travail de la Fondation et obtenir rapidement l'autorisation de construire. M. Querio informe le Conseil Municipal du fait que la Fondation doit exécuter son travail au plus vite afin d'obtenir la subvention de l'Etat (financement du 50% du prix des chambres) sinon la construction de l'EMS ne sera possible.

M. Forestier demande pourquoi la construction de l'EMS ne peut se faire sans la subvention de l'Etat puisque les fonds sont disponibles ?

M. Querio explique que la construction pourra se faire mais que les communes n'arriveront pas à supporter le prix de la chambre qui lui est fixé au niveau fédéral par des assurances, etc. et conduirait forcément à une perte.

Mme la Présidente remercie M. Querio pour ses explications et propose de passer au vote.

**APPROBATION DES COMPTES 2005 DE LA FONDATION INTERCOMMUNALE DES  
COMMUNES DE BARDONNEX, CAROUGE ET TROINEX POUR LE LOGEMENT DE  
PERSONNES AGEES**

*Vu l'article 30, alinéa 1 lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;*

*vu l'article 20 des statuts de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement de personnes âgées ;*

*vu le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2005 de la Fondation et le rapport sur la vérification des comptes de la fiduciaire Cofida SA ;*

vu la séance du Conseil de Fondation du 20 juin 2006 au cours de laquelle ces comptes ont été approuvés à l'unanimité ;

sur proposition de la Mairie,

**Le Conseil municipal  
Décide par 15 oui et 1 abstention (obligatoire)**

2. *D'approuver le compte de pertes et profits au 31 décembre 2005 de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement de personnes âgées avec un montant de CHF 926.40 de charges et de CHF 142.75 de revenus, la perte de l'exercice s'élevant à CHF 783.65.*
3. *D'approuver le bilan au 31 décembre 2005 totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 500'963.95.*

**6. Propositions individuelles et questions**

**6.1 Centre de déchets**

Mme Grodecki demande que la Mairie rappelle dans un prochain flash que le centre de déchets de la Praille soit mentionné pour que les Troinésiens soient informés qu'un centre existe plus proche que celui de Châtillon.

La Mairie a déjà prévu de publier l'information dans un prochain flash.

**6.2 Thune du Cœur**

Mme Bernardet rappelle aux Conseillers municipaux de prévoir de la monnaie afin de remplir l'enveloppe de la Thune du Cœur lors de la prochaine séance.

**6.3 Ligne numérique Bluewin**

Suite à l'intention de Mme Bernardet qui souhaitait faire installer une ligne optique « Triple Play » de Bluewin afin de disposer de la télévision numérique, Internet et le téléphone, Swisscom a indiqué qu'elle lui fallait poser la question dans sa commune car Troinex n'est pas équipée pour supporter une ligne de ce type. La Mairie étant déjà au courant, explique qu'il est prévu de modifier 2 « armoires » afin qu'elles puissent intégrer des fibres optiques et faire fonctionner cette ligne. Le feu vert a été donné par la Mairie afin que les travaux soient effectués, M. Magnenat indique que l'installation sera terminée pour le début de l'année prochaine et qu'un tout ménage sera envoyé par Swisscom afin d'informer les communiers.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la séance à 20h40.

La Présidente :  
Mme D. Bernardet

Le secrétaire :  
M. Stéphane Riem